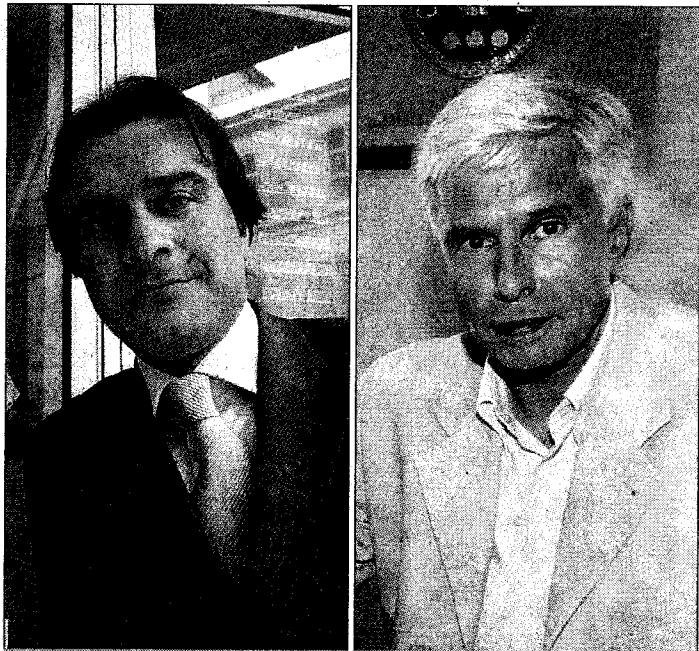


IMMOBILIER

Les syndicats décidés à soigner leur image



► Jean-Luc Chauvin (Fnaim) et Jean-Luc Lieutaud (Cnab). / PHOTOS L.P.

L'idée a germé dans les Bouches-du-Rhône chez les responsables locaux de la Fnaim (Fédération nationale des agents immobiliers) et de la Cnab (Confédération nationale des administrateurs de biens et agents immobiliers) de proposer aux copropriétaires un contrat unique tarifaire sur la base de 44 prestations. Ceci afin de rendre plus lisible la profession de syndic immobilier. Cette initiative répond aux recommandations de transparence des pouvoirs publics à travers le conseil national de la consommation saisi par l'ancien ministre de l'Économie Thierry Breton en 2006. Il s'agit de mettre un terme aux dérives de clauses abusives de certains professionnels. Une question qui n'est pas récente. Depuis longtemps, l'image des syndicats de copropriété est ternie par des soupçons de malhonnêteté. Cependant, 90 % des

copropriétés sont gérées par des syndicats professionnels.

La Fnaim des Bouches-du-Rhône et la Cnab Paca, qui compte respectivement 600 et 100 adhérents rejoints par l'Unit (Union nationale de l'immobilier), ont établi différents projets de contrats soumis aux professionnels lors d'un tour de France. Hier, la synthèse des documents a donné lieu à un contrat unique présenté par Jean-Luc Chauvin de la Fnaim 13 et Jean-Luc Lieutaud de la Cnab Paca.

"Le contrat prévoit l'ensemble des prestations courantes qui doivent être comprises dans le forfait annuel du syndic professionnel. Il est donc plus facilement compréhensible et permet une comparaison plus aisée des prix", expliquaient-ils. Ces nouveaux contrats devront être généralisés au 31 décembre 2008. ■

Bernadette Spagnoli